

## *Que se passe-t-il ? (2<sup>de</sup> session)*

La seconde session du Synode de Rouen s'est déroulée les 27 et 28 février.

Nous avons écouté les résumés des travaux des différentes commissions, effectués depuis le mois de novembre. En effet depuis cette date chaque commission a travaillé de façon autonome sur le thème qui lui avait été confié et a proposé les amendements jugés nécessaires pour chaque article du Cahier Synodal.

Durant la session de février une réflexion a été menée afin de bien recentrer l'enjeu du Synode :

*Comment ferons-nous pour que nos paroisses soient des communions de communautés de disciples du Christ, qui vivent et témoignent de l'Évangile ?*

Le Synode doit en préciser les moyens : Quels rassemblements ? Quelles célébrations et quels ministères sont nécessaires ?

Lors de la journée du 1<sup>er</sup> mai les délégués auront à faire un choix parmi les différentes propositions émises.

Il est impossible aujourd'hui de présenter une synthèse du travail accompli, mais nous souhaitons vous faire part de quelques réflexions :

Nous avons été surpris de découvrir, lors de ces séances de travail, la diversité et la complémentarité des vocations, des conditions de vie, des ministères, des charismes et des responsabilités vécues ou proposées tant par les laïcs que par les diacres et les prêtres.

Aujourd'hui l'apostolat des laïcs et le ministère pastoral se complètent.

De nombreux laïcs ont pris conscience de leur vocation et de leur place dans une mission sacerdotale et souhaitent que soient promus des ministères leur permettant de participer plus efficacement à la mission de l'Église diocésaine, sous la responsabilité des ministres ordonnés.

Ces rôles sont encore à préciser mais ils devront être insérés dans la paroisse, communion de communautés locales (*ces communautés locales pouvant correspondre à un territoire géographique, à un lieu ou à une réalité de vie, à une communauté religieuse, à des groupes de chrétiens unis par un projet tel que mouvement d'apostolat et de spiritualité*), et seront placés sous la responsabilité du curé.

Comment concrétiser l'articulation entre paroisse et communautés locales ?

Quels ministères sont souhaités par le Synode ?

Les pistes sont ouvertes, le choix se fera par un vote de l'ensemble des délégués.

Voici quelques informations succinctes.

Vous pouvez consulter le site : [www.synoderouen.com](http://www.synoderouen.com)

Pour répondre aux questions que vous souhaitez poser il est possible de nous interroger par mail et nous sommes également à votre disposition pour organiser, à votre demande une réunion. (adresse mail pour nous contacter : [josette.metayer@frec.fr](mailto:josette.metayer@frec.fr))

L'Assemblée Synodale est celle de tous les membres du diocèse et a besoin de la prière de tous.

Les délégués de la Paroisse St Pierre St Paul Forêt Verte

*Philippe Normand et Josette Métayer*